handicap.fr

Maltraitance et handicap : briser la loi du silence...

Résumé : Ancienne de Moussaron, présidente de Handi'Gnez-Vous !, Céline Boussié dénonce l'omerta sur la maltraitance dans certains établissements français accueillant des personnes handicapées. Une lanceuse d'alerte qui n'a pas froid aux yeux...

Par Céline Boussié, présidente de Handi'Gnez-Vous !, le 12-05-2015
Lire les réactions et réagissez !

Handicap.fr : Vous menez un combat en faveur de la bientraitance dans les institutions françaises qui accueillent des personnes handicapées. A quel titre ?
Céline Boussié : Je travaillais en tant qu'aide médico-psychologique (AMP) à Moussaron, l'institut gersois qui a défrayé la chronique fin 2013 pour maltraitance sur ses résidents (article en lien ci-dessous). J'ai tout de suite vu que certaines choses n'allaient pas mais il m'a fallu six ans pour réunir des preuves. Je n'étais d'ailleurs pas la seule puisque d'autres professionnels avaient dénoncé ces agissements dès 1995. Aujourd'hui, lorsque vous voyez que la justice vient de classer sans suite neuf plaintes sur dix (article en lien ci-dessous), il y a de quoi s'alarmer. Le « cas » Moussaron a fait scandale mais une partie de l'équipe dirigeante est toujours en poste. Vous trouvez cela normal ? Et je ne suis pas la seule à le dire ; déjà en 2003 dans son rapport « Briser la loi du silence » (lien ci-dessous), le sénateur Paul Blanc mettait directement en cause la politique de management de certains établissements.

H.fr : Moussaron n'est donc pas un cas isolé…
CB : Evidemment que non ! Je peux vous en citer partout en France. Qui ne sont d'ailleurs pas volontairement maltraitants mais où la prise en charge est si peu adaptée que cela revient au même. Le manque de soin c'est aussi « non-assistance à personne en danger ». Des procès sont en cours comme à Rouen où la négligence d'un professionnel non qualifié a conduit à la mort d'un jeune à cause d'une fausse route en 2011. Il ne pesait plus que 30 kilos… Un « résident difficile » selon son éducateur mais, dans ce cas, on choisit un autre métier… Et un autre en Seine-et-Marne. Et un « Moussaron bis » dans le 65 ! La liste est longue, j'ai un dossier de 1500 pièces, je le tiens à disposition… Alors, certes, il n'est pas question de généraliser ; il y a fort heureusement une grande majorité d'établissements qui sont irréprochables mais pourquoi cette omerta sur ceux qui dysfonctionnent ? Quels sont ces enjeux qui poussent à refermer ces portes ? Le vrai scandale est bien là.

H.fr : Vous allez jusqu'à parler de maltraitance institutionnelle…
CB : Comment appeler cela autrement lorsqu'on ferme les yeux au motif de préserver un bassin d'emploi ou les intérêts financiers de quelques-uns, qui ne se gênent d'ailleurs pas pour faire fructifier leur parc immobilier avec l'argent public au lieu de l'investir pour leurs résidents ? Ce naufrage de la prise en charge est un véritable scandale d'Etat. La France a 40 ans de retard et ce qui a été mis en place ne fonctionne pas. Nous avons d'ailleurs déployé une banderole lors des rencontres parlementaires consacrées à l'autisme le 8 avril 2015 où il était écrit « *La bientraitance, c'est l'affaire de tous* ».

H.fr : Vous rejoignez les propos très récents de la secrétaire d'État chargée de la Famille, Laurence Rossignol…
CB : Le 12 mai 2015, dans sa proposition de loi relative à la protection de l'enfant, elle écrit « *La bientraitance, c'est le fil d'Ariane d'une politique globale de l'enfance. (…) C'est à l'Etat de l'entreprendre car il est le garant de la protection de l'enfance.* » Y-aurait-il une exception pour les enfants handicapés ? Alors qu'on ne vienne pas me dire que je jette des pavés dans la mare !

H.fr : Vous avez donc créé une association au nom sans équivoque, « Handi'Gnez-Vous ! ».
CB : Oui, avec l'ambition d'être des professionnels lanceurs d'alerte. Mais tant qu'on ne protégera pas ces « vigies citoyennes », on ne pourra pas protéger les personnes vulnérables.

H.fr : Quelles sont vos revendications ?
CB : Nous déplorons un manque évident de places. C'est ce travail à la chaîne qui peut engendrer de la maltraitance. Mais aussi des méthodes inadaptées ; pourquoi avoir recours à des contentions chimiques lorsqu'une prise en charge éducative et comportementale donne d'excellents résultats. Dans les conditions actuelles, il y a également un manque manifeste de contrôles de la part des ARS (Agences régionales de santé). Et, lorsqu'il y a effectivement des contrôles, que ces agences prennent leurs responsabilités ! Dans le cas de Moussaron, le rapport de l'ARS Midi-Pyrénées faisait état « *d'évènements indésirables* ». Une manière soft de définir des châtiments corporels ?

H.fr : Mais les parents n'ont-ils pas leur mot à dire ?
CB : Evidemment, et c'est pourquoi on voit fleurir tant de petites associations parentales qui commencent à déranger ce clan très fermé d'associations gestionnaires et tentent de se mobiliser, ensemble. Si les parents étaient davantage partie-prenante dans le projet de leur proche, nous n'en serions pas là. Je suis une professionnelle du médico-social mais j'ai pris fait et cause pour les parents d'enfants vulnérables car ils ne sont pas entendus, pas protégés, et certains risquent parfois la mise sous tutelle de leur enfant.

H.fr : La désinstitutionalisation est un mot dans l'air du temps… Serait-ce un moyen de résoudre les problèmes ?
CB : Oui. Permettre à des enfants de vivre en milieu ordinaire, d'aller à l'école, c'est offrir davantage de places en établissements à ceux qui en ont vraiment besoin. Mais il faut tout de même savoir que la maltraitance concerne aussi, malheureusement, les services d'aide à domicile.

H.fr : Avec de telles actions, vous ne vous faites pas que des amis ?
CB : C'est dur, très dur, pour toute ma famille. J'ai perdu mon emploi, dû déménager mais les menaces et les pressions n'ont pas cessé pour autant, malgré la protection de la gendarmerie. C'est un véritable lynchage ! Je n'ai pourtant fait que mon devoir ; il existe un texte (arrêt de la cour d'appel du 18 novembre 2005) qui dit que tout salarié qui dénonce des actes de maltraitance dans le médico-social doit bénéficier d'une mesure de protection renforcée et ne peut être licencié (lien ci-dessous) ; il a fait jurisprudence mais n'est pas appliqué.

H.fr : Alors, maintenant, qu'allez-vous faire ?
CB : Pas question de retourner travailler dans une institution ; j'envisage une reconversion professionnelle et travaille avec trois autres associations sur un projet qui aurait pour mission de promouvoir la notion de bientraitance, à la fois en aidant les parents et en mettant notre expérience à la disposition des associations, des établissements et, pourquoi pas, de nos institutions. Favoriser les échanges, la transparence et le dialogue entre toutes les parties concernées ! Après avoir beaucoup dénoncé, m'être longtemps battue, je n'ai qu'un seul objectif, construire et proposer, enfin, des solutions !

Partager sur :

- Google Bookmarks
- LinkedIn
- Twitter
- Facebook

g+1

Lire les réactions et réagissez !

Handicap.fr vous suggère les liens suivants :

Sur Handicap.fr

- **Bientraitance en institutions : à quand une mobilisation ?**
- **Moussaron : 9 plaintes classées, un collectif proteste !**

Sur le web

- **Arrêt de la cour d'appel du 18 novembre 2005**
- **Rapport Paul Blanc : " Briser la loi du silence "**
- **Site de Handi'Gnez-Vous !**

"Tous droits de reproduction et de représentation réservés.© Handicap.fr. Cet article a été rédigé par Emmanuelle Dal'Secco, journaliste Handicap.fr"

Article précédent

Commentaires

Réagissez à cet article

Le 13-05-2015 par Pcd :
Briser la loi du silence" Ct le titre du rapport du Sénat n°339 - 2002-2003. Commission d'enquête sur la maltraitance des personnes handicapées en institution Résolution du Sénateur Henri de Raincourt.

Le 13-05-2015 par PUADH :
Stop a la maltraitance !

Le 13-05-2015 par EL Yagoubi :
L'article est source d'inspiration dans la prise de conscience sur le phénomène de la maltraitance des personnes en situation de handicap. Il est clair que c'est un fait social et institutionnel d'une complexité indescriptible. Je me pose des questions légitimes et humaines concernant un fait monstrueux qui dépasse l'entendement. Il concerne les conditions dans lesquelles une amie que j'ai soutenue en amont et en aval de sa lutte pour reprendre sa vie normale, elle était déjà normale, après avoir été malmenée et maltraitée de façon systématiques par des acteurs institutionnels : La psychiatre de l'hôpital, l'ARS, le service de la protection des majeurs, les mandataires, l'UDAF, le CMP et l'ensemble des services concernés. Tous ces acteurs ont été informés, alertés et avertis sur l'enchaînement dramatique de leur silence et de leur passivité avant sa mort atroce (voir des éléments d'autopsie) le 31 janvier 2014 à Aix-en-Provence. Briser le silence est le devoir de chacun.

Le 13-05-2015 par Mme CUNHA :
Mon fils autiste à été maltraité dans le nouvelle ime,j'ai été confrontée a plusieurs directeurs en moins d''un an,mon fils n'avait plus aucune prise en charge et il l'ont fait passé pour un barbare auprés de la mdph et on passsé tout ca en interne,il on été dénoncé par un menbre du personnel au juge des enfants.c'est passé sens suite!mon fils à récupéreé 6 hrs de prise en charges en 2 ans et ma fille qui était en eme ,c'est fait maltraiter aussi ,sauf que maintenant ,elle va plus nulle part ,puisque comme vous savez ,il existe tres peut d'établissement et que les listes d'attend sont tres longue ,le pire dans tout ca ,c'est qu'il se protége les un les autres.J'imagine qu'il aimerait pas faire subir ca à leur enfants ,mais ca ne leur dérange pas de se lacher sur des etres vulnérable.c'est honteux et inacceptable.

Le 13-05-2015 par Mme CUNHA :
merci d'avoir brisé la loi du silence . bien cordialement mme cunha

Le 14-05-2015 par doudou Mariolo :
totalement solidaire avec votre démarche !

Le 14-05-2015 par DECHAUX :
C'est insupportable.

Le 16-05-2015 par bernadette :
il a fallu une loi de bientraitance pour inverser la manière d'estimer la maltraitance La pression des établissements est réelle, je l'ai subie.

Haut

handicap.fr Diversité, handicap et autonomie